

MAIRIE
30440
ST MARTIAL
TÉL ET FAX :

04 67 81 30 82
09 61 50 57 48



Sommaire :

- Extraits du conseil municipal du :
23 Novembre 2015
et du 18 Février 2016.
- Informations diverses
- Mots des associations



Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie

Bulletin municipal

Bulletin n°6 Mars 2016



Chers St Martialais,

Après les nombreuses festivités qui se sont déroulées fin 2015, et début d'année 2016, et pour n'en citer que quelques unes comme : l'après midi récréative pour les enfants, la soirée raclette organisée par « La Brasucade », la cérémonie des vœux, le loto de « La Raïolette » la soirée de la « GYM St Martialaise », les soirées « jeux » du comité des fêtes, nous abordons l'année avec les projets suivants :

- ♦ *Suite aux dernières pluies, nettoyage des ruisseaux et remise en état de l'aire de Triaire.*
- ♦ *Amélioration de notre patrimoine au quotidien avec tous les travaux incombant à la commune, travaux d'entretien des bâtiments et des espaces publics visant particulièrement à la propreté*
- ♦ *Un 2^{ème} programme de travaux de remise en état des chemins communaux va être initié*
- ♦ *Derniers travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement secteur du Trive et réfection suite à ces travaux de la calade.*
- ♦ *Un vaste chantier est en cours qui concerne la régularisation des captages d'eau et leur protection. Un filtre à arsenic sera installé sur la ressource en eau du village.*
- ♦ *Finalisation du parking du Viala*

Enfin j'ose espérer que d'autres réalisations pourront voir le jour en fonction de nos finances.

Bonne lecture à tous !

F. Juttau

Extraits du conseil municipal du 23 Novembre 2015

Achat mini pelle :

Depuis plusieurs mois, et à plusieurs reprises, la mairie a été amenée à louer du matériel type mini pelle pour effectuer divers travaux. Devant le coût de la location, la mairie souhaite acquérir un engin de ce type afin de réaliser en direct de nombreux travaux, en particulier la réalisation de l'écoulement des eaux pluviales, la finition des travaux de raccordement de certains assainissements non réalisés à ce jour, des travaux de branchement d'eau, et la réfection des chemins communaux qui ont été dégradés suite à l'épisode cévenol. Deux possibilités ont été étudiées : dans un premier temps achat d'un matériel d'occasion, et en second, l'achat de matériel neuf. De nombreux devis nous sont parvenus et devant le peu de différence de prix entre du neuf et de l'occasion le conseil a décidé

d'acheter un matériel neuf.

Plusieurs devis de marques différentes ayant été demandés, c'est la Sté Ferren qui a été retenue

pour un montant de 24 720 € TTC.

Cette acquisition nous permettra d'effectuer par nous-mêmes certains travaux.



Extraits du conseil municipal du 18 Février 2016

Examen d'une demande de classement d'un chemin privé dans la voirie communale et demande d'intervention sur ce chemin

Suite aux intempéries de l'automne dernier, le chemin de Camboulon qui dessert l'exploitation agricole de Magali Monti et de M. Guerineau a une nouvelle fois été très endommagé au niveau du pont. Cette propriété est à cheval sur St Roman et St Martial.

Cette propriété étant à cheval sur deux communes, Monsieur le Maire de Saint Roman propose de réaliser les travaux nécessaires à la remise en état, suivant un devis de l'entreprise Paillier d'un montant de 6120€ H.T soit 7344€ TTC et de diviser la facture des travaux en 3 (1/3 La commune de Saint Roman, 1/3 la commune de Saint Martial et 1/3 Mme Monti et Mr Guerineau).

Le conseil municipal décide de participer au financement des travaux à hauteur des 1/3 de la somme dans le cadre d'une action de soutien à une activité économique du territoire.

En ce qui concerne la demande de classement de ce chemin dans la voirie communale, la décision est reportée.

Extension du réseau électrique pour la desserte de particulier.

(Guillaume Sauzet ne participe pas à la décision)

Il est exposé au conseil municipal que la desserte en électricité sur le domaine agricole du mas Barnier situé sur le territoire de la commune, revêt un caractère exceptionnel au sens de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

En effet, le projet de construction et d'aménagement envisagé est à vocation d'une installation agricole, et présente un caractère exceptionnel, du fait notamment de son isolement, dans une zone naturelle agricole de la commune ; il nécessite une extension de la ligne électrique spécifique pour les besoins de l'exploitation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

- ♦ Considérant la nécessité de créer les réseaux pour la desserte de la propriété du domaine agricole du mas Barnier,
- ♦ Considérant la situation isolée de ce projet dans une zone naturelle de la commune,
- ♦ Considérant la vocation agricole, et le caractère exceptionnel de ce projet,

Vu l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme, décide

- De déclarer l'équipement à raccorder comme exceptionnel
- ♦ D'appliquer l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme pour le financement de la desserte en électricité de la propriété du domaine agricole du mas Barnier.

D'autoriser Madame le Maire :

- ♦ à signer la convention précitée avec le Syndicat Mixte d'Electricité, pour prescrire le montant de la contribution du propriétaire, en tenant compte de l'aide financière apportée par le Syndicat ainsi que la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée, et, à procéder à toutes formalités utiles.

Un plan de financement est joint à cette délibération :

Participation du Syndicat 108 038.36€

Participation financière de G Sauzet 20 207.64€

Il est à noter qu'aucune participation financière de la commune ne sera demandée.

Finalisation du Parking au Viala, choix de l'entreprise

Le conseil municipal examine les deux devis proposés pour effectuer les travaux du mur de soutènement du parking du Viala.

Après en avoir délibéré le conseil municipal choisi l'entreprise TRIAIRE FRERES pour un montant de travaux de 8 007.50 € H.T, soit 9 609.00 €TTC.

Voté à l'unanimité

Prévisions de travaux sur les chemins communaux

On pourrait envisager pour l'année 2016 un 2^{ème} programme de réfection de chemins communaux. La commission « chemins communaux » se réunira afin de définir les priorités.

Lancement de la procédure pour récupération des tombes les plus anciennes et abandonnées.

Il est exposé le problème du manque de places libres dans le cimetière et il est proposé au conseil de commencer la procédure pour la récupération des tombes les plus anciennes et abandonnées.

Une quinzaine de tombes environ pourrait faire l'objet de cette procédure. La liste en sera dressée et affichée à la porte du cimetière.

Intégration du centre communal d'action social dans le budget de la commune

La loi autorise dorénavant les communes de moins de 1500 habitants à ne plus disposer de ce service et à l'intégrer dans la gestion communale. Le trésorier propose à la mairie d'intégrer le budget du CCAS au budget de la commune.

Le CCAS devra se réunir pour parler de la possibilité de changer de statut, il deviendrait une commission ouverte pour donner son avis au conseil afin qu'il puisse prendre une décision.

Installation des compteurs « linky »

Une de nos administrée nous a alertés à propos de la pose des compteurs « Linky » souhaitée par ERDF dans certaines communes et fait part d'un certain nombre d'arguments quant aux risques comme suit :

- Augmentation des factures, comme c'est le cas au Québec et en Espagne depuis l'installation de ces compteurs.
- Pannes à répétition sur les matériels informatiques.
- Piratage aisé des compteurs communicants, bien que prétendus « intelligents » et même si les installateurs assurent que tout est « parfaitement sécurisé », pouvant entraîner des problèmes d'espionnage et de cyber-terrorisme.
- Installation massive de compteurs communicants, prétendument indispensable pour le développement des énergies renouvelables, alors que l'Allemagne l'a abandonné.
- Réseau électrique des habitations non adapté au nouveau réseau à installer.
- Programmation de mise en place d'autres compteurs communicants (notamment pour le gaz et l'eau) qui aboutirait à avoir jusqu'à quatre compteurs pour chaque logement, démultipliant ainsi les risques.
- Exclusion, par les compagnies d'assurance, de la prise en charge Responsabilité Civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques.
- Respect de la vie privée et des libertés individuelles bafoué puisque ces compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques.
- Economies d'énergies dont la réalité est fortement contestée par les associations.

Il est à noter enfin que les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur non remplacement par des compteurs « communicants » ne pose donc aucun problème.

Il est par ailleurs possible depuis longtemps de signaler à votre fournisseur, par téléphone ou par le web, la consommation réelle affichée par votre compteur, de façon à éviter toute surfacturation L'article L322-4 du Code de l'Energie stipule que les collectivités sont propriétaires des réseaux d'ouvrages électriques. Les compteurs font partie du réseau. La Commune en délègue, par concession, la gestion à ERDF.

Au vu de toutes ces raisons et dans l'attente de résultats plus complets sur les contraintes, dangers et risques liés à l'installation de ces compteurs « Linky », il est proposé au conseil municipal que la Commune, en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques, refuse l'installation de ces compteurs.

Quel est le surcoût engendré par ces changements ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, REFUSE l'installation des compteurs « LINKY » sur le territoire de la commune.
Merci à Françoise Messelier, qui nous a transmis ce dossier

Demande de Bilan énergétique sur les bâtiments communaux, et l'éclairage public au syndicat d'électrification du Gard

Madame le maire expose à l'assemblée le projet de réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public et des bâtiments communaux sur toute la commune de Saint Martial. Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Madame le Maire propose que le conseil se prononce pour solliciter le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation d'un diagnostic complet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public et bâtiments communaux par le SMEG.

Point sur les travaux en cours, et informations diverses

Travaux sur les bords de rivière :

Suite à la demande de la mairie, des travaux de nettoyage ont lieu actuellement sur les bords de rivières de la commune et sont effectués par le SIVU Ganges le Vigan.

Le pont de la Poujade se déchausse ainsi que celui du chemin de la Marre.

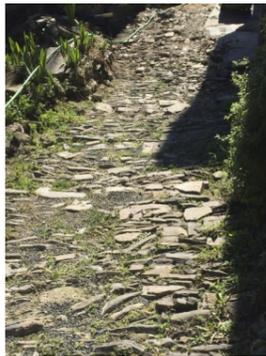
La prise de Triaire est ensablée, ainsi que le terrain autour.

Travaux maison Ducros :

Pour des raisons de sécurité, il importe de faire rapidement la réparation des linteaux sur la maison Ducros. Ces travaux ont fait l'objet d'une attribution de subvention au titre de la réserve parlementaire dont la durée de validité s'éteint en juin 2016. Il pourrait être ajouté la réalisation d'une dalle dans une cave située sous cette maison. Une visite de cet endroit aura lieu afin de recueillir l'avis des membres du conseil.

Travaux secteur du Trive :

Actuellement d'importants travaux d'eau et d'assainissement sont en cours, réalisés par les employés communaux, à l'issue de ces travaux la calade devra être complètement refaite.



Travaux à prévoir :

La calade qui monte à la mairie, et celle devant la maison Jouve sont dans un état jugé dangereux. La rue des Barrys mériterait d'être refaite également.

Procédure de régularisation des captages :

Dans le cadre de la régularisation des captages d'eau qui servent à alimenter le bassin communal un hydrogéologue désigné par l'Agence régionale de santé est venu pour examiner les sources des Moulous et du Viala. Nous sommes dans l'attente de son rapport et de ses préconisations.

Affaire en cours :

Le jugement de l'affaire M Castanet/Mairie de St Martial qui devait être rendu le 3 février 2016 a été reporté. La décision devait être rendue le 9 Mars 2016, et a été repoussée au 17 mai 2016.

Filtre à arsenic :

La mairie vient d'obtenir une aide financière du conseil général du Gard à hauteur de 60% des travaux à réaliser pour l'installation d'un filtre à arsenic sur la ressource en eau du village.

Chats errants :

Problème des chats errants : un devis a été fourni pour faire opérer les chats afin qu'ils ne se reproduisent plus.

Téléphonie mobile



On en parle depuis longtemps, on n'y croyait plus ! Par courrier du 1er ministre en date du 9 février 2016, nous avons appris que notre village était parmi les sept villages du Gard répertoriés comme faisant partie du périmètre des zones blanches mobiles et reconnues comme telles par arrêté.

Le conseil général du Gard nous demande de lister les endroits possibles pour l'implantation d'une antenne, à proximité de poteaux électriques et téléphoniques.

Ces travaux seront réalisés par Free. Affaire à suivre, avec l'espoir d'être un jour joignables sur nos portables.

ETAT CIVIL 2015

Décès :

René Durand le 17/02/2015
Jacqueline Ferron
le 26/10/2015

ETAT CIVIL 2016

Décès :

Jacques Arnaud le 11/01/2016
Domenge Marie Jeanne
le 18/02/2016

Aux familles endeuillées, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Mariages :

Raymond Delpierre et Anne-Virginie Doucet
le 20 juin 2015

Daniel Léonard et Ghislaine Castanier
le 18 juillet 2015

Nous leur transmettons nos meilleurs vœux de bonheur.



Compte rendu de la réunion bibliothèque du 17 décembre 2015

Etaient présents : Yannick Gottigny, Annick Maraval, Alain Clément, Françoise Jutteau
Absents excusés : Chantal et Jacques, Thédenat, Pierre Gottigny, Eric Hennault

1. Il est fait état de la décision du conseil municipal de laisser le club de la Raïolette organiser ses réunions dans la future bibliothèque, et de l'installation de leur mobilier (fauteuil, armoire, tables).
2. La décision est prise de démarrer la bibliothèque sans l'aide de la direction du livre et ce courant du 1^{er} trimestre 2016. Ce qui permettra de voir l'intérêt que les habitants portent à ce projet.
3. Quand les travaux d'insonorisation seront faits, achat du mobilier, et de l'équipement informatique.
4. Il faut continuer à collecter les livres (voir avec la médiathèque de Ganges, et celle du Vigan)
5. Les formations à la gestion de bibliothèque débutent début février, Fanny qui devait suivre ces formations ne peut y participer car prise par son travail de ramassage scolaire. Yannick propose de s'inscrire, il sera demandé également à Eric.
6. Quant au responsable de ce lieu, Françoise souhaiterait que la direction soit collégiale, et demande à chacun d'y réfléchir.
7. L'aide matérielle de la mairie accordée pour l'achat des livres sera reportée et viendra donc s'ajouter à la dotation annuelle de 2016.



Remise de la médaille de Vermeil

Le mercredi 16 décembre a eu lieu une soirée du SIVOM avec les employés et les élus. Cet événement était l'occasion de remises de médailles et c'est avec grand plaisir que nous avons pu applaudir notre cher Alain Aubanel. Et oui déjà 30 ans qu'il travaille au sein de Mairie. Il a donc décroché la médaille Vermeil assorti d'un discours de Mme Le Maire, F Jutteau pour féliciter avec beaucoup d'humour notre collègue de travail.



Les associations ont la parole !

Association Le Val de l'Elbès

Association pour la valorisation des patrimoines de la commune de Saint-Martial

Les actions conduites cette année ont été concentrées sur les thèmes désormais caractéristiques de notre association : celui du patrimoine naturel et celui de l'histoire locale auxquelles il faut ajouter la création du site internet.

1/ Actions sur le thème patrimoine naturel :

- L'exportation de l'exposition botanique à la mairie de Sumène.

Après le succès de l'exposition botanique réalisée à l'occasion des « Chevalets dans la ville » dans l'ancienne salle des fêtes de St Martial (du 3 août au 9 août 2014), l'exposition « Faune et Flore dans la vallée du Rieutord » a été installée dans les locaux de la mairie de Sumène du 3 juin au 31 juillet 2015 précédée d'une présentation du « petit monde de l'herbe » assurée par François Livet et illustrée par un diaporama unique.

- La sortie botanique et poétique (du samedi 21 juin 2015)

Ouverte à tous publics, elle a réuni une douzaine d'adhérents et d'amis pour une balade d'initiation à la détermination des plantes, cette année, sur les hauteurs de Saint Martial (col de l'Asclier et le rocher de l'aigle).

2/ Action sur le thème de l'histoire locale.

Elle est essentiellement concentrée sur la valorisation d'un compoix de la « paroisse de Saint Martial » daté de la fin du XVI^e siècle. Ce document sera l'objet d'une publication en 2016 et éventuellement d'une exposition.

3/ La création du site de l'association : <http://www.valdelelbes.com>

Le site existe depuis sa mise en ligne début septembre 2015, espérant par-là nous faire mieux connaître et valoriser nos actions.

L'association enfin a participé à la foire intercommunale des associations (St Bauzille de Pu-tois le dimanche 13 septembre 2015).

Contact André Salançon 06 08 822 126 ou valdelelbes@gmail.com

Association Los barrutlaires

L'année 2015 s'est terminée avec dans nos têtes tous les paysages et villages magnifiques traversés lors de nos différentes randonnées. Le soleil a été souvent au rendez vous ainsi que la joie et la bonne humeur d'être ensemble. L'instant pique nique est aussi un pur bonheur.

L'association « Los Barrutlaires » vous adresse ses meilleurs vœux et vous invite à venir nous rejoindre si le cœur vous en dit.

La présidente Elisabeth Claron

Agenda des randonnées 2016 :

Avril

- Samedi 9 avril 2016 : Pic Saint Loup
- Jeudi 14 avril 2016 : Gorges de la Buège
- Samedi 23 Avril 2016 : Le Castellas de Montpeyroux

Mai

- Mardi 3 Mai 2016 : Sentier de L'Exil
- Samedi 14 mai 2016 : Sur les rails du Larzac
- Jeudi 26 Mai 2016 : Pic d'Anjeau (visite de la grotte)

Juin

- Samedi 11 Juin 2016 : Autour de Gallician
- Mardi 21 Juin 2016 : Vallée de la Salindrenque
- Jeudi 30 Juin 2016 : Sentier des Rouquis



Voici une photo du Moulin de la Foux prise lors d'une randonnée.



Association la Raïolette

Rétrospective de l'année 2015:

Au cours de l'année 2015 le club du 3e âge de St Martial " Association la Raïolette " a connu pas mal d'activités;

- Nous avons comme à l'accoutumé, fêté l'épiphanie lors d'un convivial goûter.
- Suivi de notre loto le 22 Février qui a rencontré un vif succès. Ce qui fait une agréable animation pour notre petit village. L'assemblée Générale a eu lieu l'après-midi du 3 Mars suivie d'un goûter.
- Nous avons organisé un voyage d'une journée à Aubrac afin de voir la transhumance des vaches; repas sous chapiteau, pavé de boeuf de l'Aubrac grillé avec un aligot. Nous avons passé une fort agréable journée avec un temps superbe .
- Le 30 Juin nous avons participé à la fête de la St Martial (merci à ces dames pour leurs savoureuses pâtisseries)
- Repas annuel le 5 Août à l'auberge du mas de Daumet.
- Le 16 octobre voyage à Marseille ; (visite de Marseille en petit train jusqu'à Notre dame de la Garde, repas sur le vieux port et excursion en bateau, visite des calanques jusqu'à Cassis) superbe journée avec un temps radieux .
- Enfin le 15 Novembre un loto suivi d'un sympathique apéro a terminé l'année.

Prévisions pour l'année 2016:

Notre assemblée générale s'est déroulée lieu début Mars. Si des jeunes retraités ont l'intention de nous rejoindre en adhérant faites nous le savoir, sachez que vous serez bien accueillis au sein de l'association.

Le Président Adrien Salançon

Le Comité des fêtes

En 2016, le comité des fêtes fêtera ses 40 ans.

En effet c'est en 1976 qu'à vu le jour la fête d'Août.

Fête qui voit, tant dans sa préparation que dans sa fréquentation, le mélange des générations de notre village.

Cette année plus encore que les précédentes, nous espérons vous y retrouver pour fêter cet événement ensemble.

Rendez-vous le 20 et 21 Août pour nos habituels rendez-vous et peut-être des surprises....

Le président F. Combes

Association « Chevalets dans la ville »

L'exercice de l'année 2014-2015 a été un succès qui confirme l'intérêt des Saint Martialais et Saint Martialaises pour cette association aux multiples facettes
Nous présentons les points forts en organisant notre réflexion par chapitres artistiques, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

La peinture :

Exposition d'été :
Véronique Cauwet : peinture
avec la participation de
Eliane Doutré : sculpture
Isabelle Kerdoncuff et de Maria Tasset
Exposition de printemps : Josée Deriaz :

Ecriture :

Ateliers d'écriture tous les mois, animé par

Découverte de la nature :

2 sorties botaniques
1 lâcher d'oiseaux sauvages par l'association « Goupil connexion ».

La musique :

Chorales dans l'église dans le cadre de la fête de la musique
Apéritif musical pour la journée du 2 Août 2015
Grand bal de musique « trad » animé par « Cabrecan »..

La photographie : concours organisé par Gérard Cambon le 2 août 2015

Ateliers créatifs :

Au tour du fil C Debain
Ateliers pour les enfants : Mme Garcin

Convivialité :

Après les plaisirs de l'âme les plaisirs du corps le 2 août 2015. avec les délicieuses moules frites pour l'apéritif, et le désormais traditionnel « couscous des filles ».

Ainsi, en conclusion nous disons :
« Et oui on y pose beaucoup de beauté, de plaisirs et d'art sur les chevalets » !.

La présidente Annick Maraval

Nous tenons à remercier les associations qui ont bien voulu nous faire parvenir le bilan de leurs activités durant l'année 2015.

Saluons, ici leur travail qui, par leurs initiatives tout au long de l'année, créent du lien social dans notre communauté. Nous vous rappelons l'invitation de la mairie de Sumène à participer à la journée des associations le 11 septembre 2016.